



Conduite sans permis. conséquences ?

Par **Geroniimo**, le **30/09/2009** à **15:07**

Bonjour.
J'aimerais avoir quelques renseignements. Je suis âgé de 18 ans, et je suis en train de passer le permis B. Je me suis fait arrêté par la Police Nationale en conduisant un scooter 125cm³ sans le permis approprié pour. Ils m'ont donc amené au poste de police, suivi de 17H de garde à vue. Ils m'ont dit que je passerais devant le "juge" dans 2-3 mois, que je recevrais un courrier. J'en suis à 15H de conduite, je passe bientôt le code, donc le permis B n'est pas pour dans très longtemps. Est-ce que je doit passer le permis avant de passer en jugement ? Ou c'est mieux d'attendre après ?
Merci beaucoup, Bonne journée.

Par **frog**, le **30/09/2009** à **15:48**

Si tu ne l'as pas, on risque de t'interdire de le passer. Si tu le passes, on risque de te le suspendre.

Par **cloclo7**, le **30/09/2009** à **16:16**

donc il vaut mieux le passer ...

Par **Tisuisse**, le **30/09/2009** à **18:02**

Bonjour,
Si vous êtes en train de passer votre code, vous deviez, à mon avis, savoir qu'on

ne conduit pas un véhicule quel qu'il soit, sans avoir le permis requis pour ce type de véhicule, non ?

Lisez le post-it "conduite sans permis", vous serez fixé.

Frog a raison, si vous passez votre permis B, il est possible qu'il vous soit retiré, si vous n'avez pas votre permis B à la date du jugement, il est possible que vous soyez interdit de le passer durant un certain temps.

Par **Geroniimo**, le **30/09/2009** à **18:50**

"Si vous êtes en train de passer votre code, vous deviez, à mon avis, savoir qu'on ne conduit pas un véhicule quel qu'il soit, sans avoir le permis requis pour ce type de véhicule, non ?

Complètement d'accord ^^ On se rends compte de sa bêtise quand on en subit les conséquences malheureusement =)

Vous croyez qu'il vaut mieux que j'en parle a mon Auto-Ecole ou pas ?

Merci de vos réponses en tout cas ! =)

Par **frog**, le **30/09/2009** à **19:29**

[citation]Vous croyez qu'il vaut mieux que j'en parle a mon Auto-Ecole ou pas ?

[/citation]

Inutile.

Passe les épreuves comme si de rien n'était. Le jour où tu seras convoqué au tribunal pour t'expliquer, mets en avant tes regrets (donc que tu ne recommenceras pas pour une raison d'éthique) et le fait qu'entre temps, tu as obtenu le permis de conduire (donc que tu ne peux pas recommencer, puisque cette fois tu l'as). On ne va pas te féliciter, mais en argumentant ainsi, peut être que le coup de pied au cul sera moins grand.